

23 novembre 2016

Ministério da Educação

Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de
Nível Superior (CAPES)

Ministère des Affaires étrangères et du Développement International (MAEDI)
Ambassade de France au Brésil et DGM

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la
recherche (MENESR)

Délégation aux relations européennes et internationales et à la coopération
(DREIC)

Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI)

COOPÉRATION FRANCO-BRÉSILIENNE
DANS LE DOMAINE DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS



PROGRAMME BRAFITEC
BRAsil-France Ingénieurs TEChnologie
(CONVENTION CAPES – CDEFI)



APPEL À PROJETS POUR LES ANNÉES 2017 et 2018

1. Présentation du programme

S'appuyant sur les acquis du programme CAPES - CDEFI de formation intégrée d'élèves-ingénieurs brésiliens dans les Écoles d'ingénieurs françaises mené précédemment durant trois années (1999-2002), la **Fundação Coordenação de Aperfeiçoamento de Pessoal de Nível Superior** (Coordination pour le Perfectionnement des Personnels du Niveau Supérieur, CAPES) au Brésil d'une part, le **Ministère des Affaires étrangères et du Développement International** (MAEDI) et le **Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche** (MENESR), avec l'appui de la **Conférence des Directeurs des Écoles Françaises d'Ingénieurs** (CDEFI), en France d'autre part, ont lancé en 2002-2003 un programme de partenariat universitaire entre le Brésil et la France, dénommé BRAFITEC, pour promouvoir :

- les échanges de groupes d'étudiants suivant une formation d'ingénieurs (au Brésil : élèves-ingénieurs de *graduação* ; en France : élèves-ingénieurs inscrits dans le cycle ingénieur, correspondant aux trois dernières années de la formation des établissements habilités par l'État à délivrer le titre d'ingénieur diplômé) ;
- les échanges d'enseignants-chercheurs concernés par cette formation ;
- les rencontres entre les acteurs des établissements placés en situation de partenariat, particulièrement un Forum annuel organisé alternativement au Brésil et en France.

Pour participer à ce programme, les établissements d'enseignement supérieur brésiliens et français doivent présenter des références d'excellence académique dans la formation des ingénieurs.

Les partenariats pourront impliquer dans chaque pays, outre l'établissement d'enseignement supérieur déposant le projet, d'autres établissements d'enseignement supérieur de formation d'ingénieurs associés et formant ainsi un réseau.

2. Objectifs et mise en oeuvre du programme BRAFITEC

- 2.1. Créer et consolider des **partenariats** durables entre établissements brésiliens et français au moyen de l'échange d'élèves-ingénieurs et d'enseignants-chercheurs.
- 2.2. Favoriser le rapprochement des **cursus de formation** dans les domaines concernés par les partenariats, de façon à augmenter l'impact de ces partenariats au bénéfice des élèves-ingénieurs.
- 2.3. Rendre possible la **reconnaissance réciproque** des crédits obtenus dans l'établissement partenaire.
- 2.4. Créer les conditions pour l'introduction d'**études intégrées** dans les établissements partenaires favorisant la mise en œuvre de la bidiplômation (délivrance de doubles diplômes).
- 2.5. Développer l'ouverture professionnelle internationale au moyen de stages et de périodes de formation dans les **entreprises** des pays partenaires.
- 2.6. Soutenir l'apprentissage des **langues** des deux pays partenaires et l'acquisition des compétences **interculturelles** en complément d'une formation adaptée aux emplois professionnels.
- 2.7. Créer les conditions pour la formation de **réseaux d'établissements** engagés de façon durable dans l'amélioration de la formation des jeunes dans les sciences de l'ingénieur et dans les domaines technologiques.

La responsabilité de la mise en œuvre du Programme BRAFITEC est exercée par le **Comité mixte franco-brésilien de pilotage du Programme** créé par les autorités des deux pays.

En France la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la **Partie française du Comité mixte de pilotage franco-brésilien du Programme** composée des représentants du MAEDI, du MENESR et du coordonnateur français nommé après avis de la CDEFI.

Au Brésil la mise en œuvre est placée sous la responsabilité de la **CAPES**.

3. Projet de partenariat

Conformément à l'article III de la convention CAPES - CDEFI (consultable sur le site de la CDEFI : www.cdefi.fr) créant le programme BRAFITEC, *"le développement de ce programme repose sur la notion de projets conjoints, élaborés par des établissements ou des réseaux d'établissements d'enseignement supérieur des deux pays et soumis aux autorités responsables du programme pour évaluation et sélection"*.

3.1. Caractéristiques du projet

Le projet de partenariat bilatéral devra :

- 3.1.1. concerner les étudiants de *graduação* (pour le Brésil) et du cycle ingénieur (pour la France) ;
- 3.1.2. avoir un caractère innovant et faire ressortir les avantages attendus du partenariat international ;
- 3.1.3. souligner le potentiel d'innovation du projet ;
- 3.1.4. approfondir les contacts entre entreprises et universités et promouvoir les stages en entreprise en rapport avec les domaines étudiés par l'élève-ingénieur ;
- 3.1.5. indiquer le processus d'évaluation interne pour l'exécution du projet.

Une attention particulière sera portée à l'organisation éventuelle du partenariat sous la forme de **réseaux**, aussi bien du côté des universités brésiliennes que du côté des écoles françaises.

Pour chaque projet organisé en **réseau**, la coordination sera assurée par un partenaire brésilien et par un partenaire français.

La participation d'un établissement donné à plusieurs projets n'est pas exclue.

3.2. Établissements responsables du projet

- Pour la France le projet sera déposé par un établissement accrédité par l'État à délivrer le titre d'ingénieur diplômé après avis et décisions de la Commission des Titres d'Ingénieur (CTI).
- Pour le Brésil les conditions selon lesquelles les universités brésiliennes pourront déposer un projet sont précisées dans le texte de l'Appel publié conjointement par la CAPES et consultable sur le site <http://www.capes.gov.br/cooperacao-internacional/franca/brafitec>.

3.3. Descriptif du projet et documents à fournir par les établissements partenaires

REMARQUE IMPORTANTE

Les propositions de projets seront déposées, dans chaque pays, en *termes identiques*, du côté français en *langue française* et du côté brésilien en *langue portugaise*.

Un certain nombre d'informations et de recommandations propres à la Partie brésilienne et susceptibles d'être nécessaires pour la Partie française figurent dans le texte de l'Appel publié conjointement par la CAPES et consultable sur le site :

<http://www.capes.gov.br/cooperacao-internacional/franca/brafitec>.

Il est indispensable que les responsables français de l'élaboration du projet prennent connaissance des dispositions contenues dans le document.

Les propositions de projets comprendront les documents suivants :

- 3.3.1. une page de **présentation générale** précisant l'intitulé des établissements partenaires, le titre donné au projet, les noms des responsables du projet et les noms des responsables des établissements signataires de la demande ;
- 3.3.2. un **accord bilatéral**, *convention spécifique de coopération entre établissements brésiliens et français*, offrant les garanties institutionnelles de la conduite formelle de l'exécution du projet et, notamment, de la reconnaissance mutuelle des crédits de formation ;
- 3.3.3. a) la **programmation** des échanges et le nombre prévu de participants (élèves-ingénieurs et enseignants-chercheurs) pour la mobilité dans les deux sens ;
 b) les caractéristiques des disciplines et des domaines concernés par les échanges, la **description comparative des cursus d'études** correspondants pour chacun des établissements partenaires et la présentation de la méthode de **validation réciproque des crédits** obtenus dans les disciplines indiquées ;
 c) le **calendrier** des voyages et séjours d'étude dans l'établissement partenaire ;
- 3.3.4. la description du processus de **sélection des élèves-ingénieurs** participants ;
- 3.3.5. la description des procédures facilitant la mise en œuvre éventuelle de la **bidiplômation** (délivrance doubles diplômes) ;
- 3.3.6. la présentation du choix des **entreprises** qui accueilleront éventuellement les élèves-ingénieurs en tant que stagiaires, en adéquation avec les objectifs du programme ;
- 3.3.7. la description de l'appui logistique apporté au **transport** et à l'**accueil** des élèves-ingénieurs et des enseignants dans les établissements partenaires ;
- 3.3.8. la description de l'appui à l'apprentissage de la **langue** et de la **culture** du pays partenaire ;
- 3.3.9. un plan de travail pour l'échange d'enseignants et de coordinateurs, destiné au **suivi** du projet.

3.4. Financement des projets

- Chaque pays prend en charge le financement de ses propres ressortissants.
- Comme les années précédentes le Comité français de pilotage, grâce aux subventions octroyées par le MAEDI et le MENESR dans la limite des ressources budgétaires annuelles de fonctionnement courant, apportera un soutien aux établissements français en privilégiant la «*Mobilité étudiante*». Ce soutien se traduira par l'attribution d'une aide forfaitaire par élève-ingénieur, prenant en charge le seul surcoût de la mobilité.
- Dans la mesure du possible une aide forfaitaire pourra être également attribuée dans le cadre d'un soutien à la «*Mobilité enseignante* ».

3.5. Durée des projets

Les projets auront une durée de **deux années, renouvelable pour deux années supplémentaires**, après présentation par les établissements partenaires d'un rapport pour évaluation par le Comité mixte de pilotage franco-brésilien du programme des résultats obtenus.

Dans le cas d'une demande de renouvellement d'un projet ayant été sélectionné précédemment, les responsables de ce projet seront tenus de *respecter les critères précisés par la Partie brésilienne (CAPES) pour ce qui concerne les établissements partenaires brésiliens*.

3.6. Flux des échanges

Bien qu'il soit souhaitable que les flux des participants des établissements partenaires soient similaires, le Comité mixte franco-brésilien de pilotage du Programme est conscient que le très important développement de la mobilité internationale des étudiants brésiliens lancé par le gouvernement brésilien rend très difficile l'obtention d'un équilibre des échanges.

3.7. Durée des échanges d'élèves-ingénieurs :

La période de formation dans le cadre de BRAFITEC sera de *1 ou 2 semestres*.

Cependant, les partenaires peuvent rechercher un financement permettant de prolonger cette durée afin de mettre en place une procédure de bidualité (délivrance de doubles diplômes) à la condition impérative d'obtenir l'accord de la CAPES pour les élèves-ingénieurs brésiliens. Le financement par la CAPES d'un 3^{ème} semestre de formation sera subordonné à la présentation de l'accord de bidualité signé entre les établissements partenaires brésiliens et français.

4. Présentation des projets

Les propositions de projets, comportant la totalité des documents demandés seront adressées parallèlement par les établissements partenaires :

- **au Brésil, en langue portugaise, à la CAPES**
- **en France, en langue française :**
 - soit par voie électronique à jacques.gelas@wanadoo.fr, avec copie à fitec@cdefi.fr, en mentionnant l'objet « *Brafitec Appel 2016*;
 - soit par courrier adressé à : CDEFI, 44 rue Cambronne, 75015 Paris.

AU PLUS TARD LE 30 janvier 2017

5. Calendrier de sélection des projets pour les années 2017 et 2018

- Publication du présent appel d'offres : 23 novembre 2016
- Date limite pour le dépôt des projets : 30 janvier 2017
- Évaluation des projets à chaque niveau national, parallèlement en France et au Brésil : février et mars 2017
- Sélection finale par le Comité mixte de pilotage franco-brésilien du Programme : mars 2017
- Lancement des activités correspondant aux projets sélectionnés : à partir d'avril 2017